

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-336 du 30 Août 1984

portant rectificatif au décret N° 84-245 du 18 Juin 1984 portant mise à la retraite des Camarades Ephrem HUNGBEDJI et Lambert HOUEFONDE, Magistrats.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU Le décret N° 84-245 du 18 Juin 1984 portant mise à la retraite des Camarades Ephrem HUNGBEDJI et Lambert HOUEFONDE, Magistrats,
- SUR Proposition du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 22 Août 1984,

D E C R E T E :

Article 1er.- Le décret N° 84-245 du 18 Juin 1984 portant mise à la retraite des Camarades Ephrem HUNGBEDJI et Lambert HOUEFONDE, Magistrats, est modifié comme suit :

Au lieu de :

Article 1er.- Le Camarade Ephrem HUNGBEDJI, Magistrat, Conseiller à la Cour d'Appel de Cotonou, né le 16 Décembre 1928 et atteint par la limite d'âge de 55 ans, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 1er Avril 1984.

Lire :

Article 1er.- Le Camarade Ephrem HUNGBEDJI, Magistrat, Conseiller à la Cour d'Appel de Cotonou, engagé dans la Fonction Publique le 24 Février 1953 et atteint par la limite de la durée de 30 ans de service le 24 Février 1983, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 1er Avril 1984.

.../...

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

Article 2.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 30 Août 1984

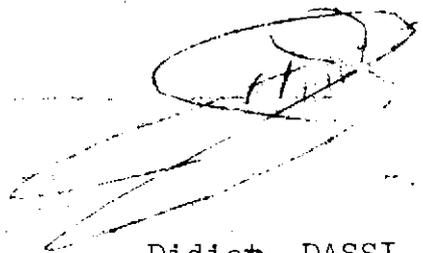
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,


Hospice ANTONIO


Didier DASSI

Ampliations : PR 8 - CP/ANR 4 - CPC 6 - SA/CC/PRPB 4 - SGCEN 4
SPD 2 - MJIEPSP ET DAFA/MJIEPSP 12 - MFE 4 - AUTRES MINISTERES 20
DPE-DLC-INSAE 6 - IGE ET SES SECTIONS 4 - DCCT-ONEPI-GDE CHANC.
3 - DB - DCF - DSDV - DTCP - DI 20 - CSM 2 - DPE AU MTAS 4 - BCP
1 - BN - DAN - UNB - FASJEP 8 - INTERESSE 2 - JORPB 1.-